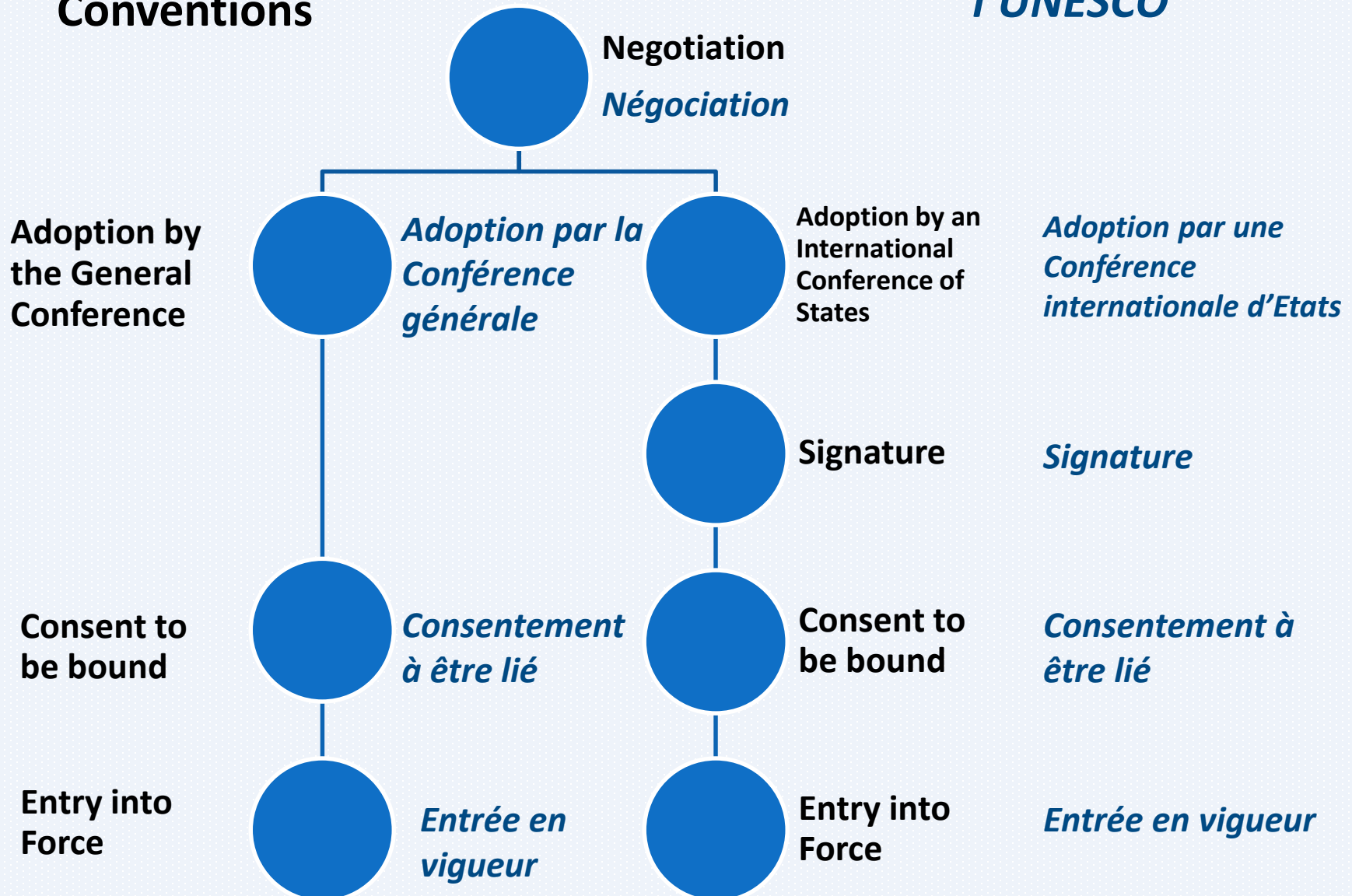


The Life of the UNESCO Conventions

La vie des conventions de l'UNESCO



How to sign UNESCO Conventions?

- ✓ ***Identify the UNESCO Conventions that your State wishes to sign;***
- ✓ Make sure that the Convention that your State wishes to sign is open for signature;
- ✓ Prepare the instrument of full powers for signature, when necessary; and
- ✓ Send the instrument of full powers for signature to the Office of International Standards and Legal Affairs.

Comment signer les conventions de l'UNESCO?

- ✓ ***Identifier les conventions de l'UNESCO que votre Etat souhaite signer ;***
- ✓ Vérifier que la Convention que votre Etat souhaite signer est ouverte à la signature ;
- ✓ Préparer l'instrument de pleins pouvoirs si nécessaire ; et
- ✓ Envoyer l'instrument de pleins pouvoirs à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

English - Español

ACCUEIL Imprimer Envoyer

Acte constitutif de l'UNESCO

PAR TYPE

- Conventions
- Recommandations
- Déclarations

PAR THEME

- Education
- Sciences naturelles
- Sciences sociales et humaines
- Culture
- Communication et Information
- Divers

PAR REGION / PAYS



- Afrique
- Etats arabes
- Asie/Pacifique
- Europe/Amérique du Nord
- Amérique latine/Caraïbes

Office des normes internationales et des affaires juridiques

L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) est un service central qui relève directement de la [Directrice générale](#). Les responsabilités de cet Office sont les suivantes:

- donner des avis à la [Conférence générale](#), au [Conseil exécutif](#) et aux différentes réunions convoquées par l'UNESCO, ainsi qu'à tous les organes intergouvernementaux créés par la Conférence générale et le Conseil exécutif et ceux créés pour la mise en œuvre des conventions ;
- donner des avis juridiques sur les questions se posant à l'Organisation en ce qui concerne [son Acte constitutif](#), [ses textes statutaires et réglementaires](#), ses privilèges et immunités; donner des avis sur la conclusion et l'application d'accords avec les États membres ou d'autres organisations ainsi que des contrats auxquels l'Organisation est partie;
- représenter l'Organisation devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et d'autres tribunaux internationaux ou commissions de règlement des différends;
- contribuer à l'élaboration et à l'application des instruments normatifs internationaux ainsi qu'exercer les fonctions de dépositaire au nom de la Directrice générale en matière de [traités internationaux](#);
- assurer le Secrétariat du [Comité du Conseil exécutif sur les conventions et recommandations](#) ainsi que le Secrétariat du [Comité de vérification des pouvoirs](#) et du [Comité juridique](#) de la Conférence générale.

Evénements

[Réunion d'information sur la Cérémonie des conventions de l'UNESCO](#) 17 Sep 2019 - 17 Sep 2019

Une réunion d'information sur la Cérémonie des conventions de l'UNESCO aura lieu pour les Délégations permanentes le mardi 17 septembre 2019, de 10 heures à 11 heures 30, en salle IV (avec interprétation en anglais et en français). [Continuer](#)

[Cérémonie des conventions de l'UNESCO](#) 15 Nov 2019 - 15 Nov 2019

Événement en marge de la 40e session de la Conférence générale, vendredi 15 novembre 2019, de 13 heures à 15 heures, Siège de l'UNESCO. [Continuer](#)

Documents

[Rapport global de la Directrice générale sur les instruments normatifs de l'UNESCO \(207 EX/23.I.INF\)](#)
[Continuer](#)



Signature

- ✓ Identify the UNESCO Conventions that your State wishes to sign;
- ✓ ***Make sure that the Convention that your State wishes to sign is open for signature;***
- ✓ Prepare the instrument of full powers for signature, when necessary; and
- ✓ Send the instrument of full powers for signature to the Office of International Standards and Legal Affairs.
- ✓ Identifier les conventions de l'UNESCO que votre Etat souhaite signer ;
- ✓ ***Vérifier que la Convention que votre Etat souhaite signer est ouverte à la signature ;***
- ✓ Préparer l'instrument de pleins pouvoirs si nécessaire ; et
- ✓ Envoyer l'instrument de pleins pouvoirs à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.

Make sure that the Convention is open for signature

Vérifier que la Convention est ouverte à la signature



SECTION X. FINAL CLAUSES

Article X.1

1. This Convention shall be open for signature and ratification, acceptance, approval or accession by all UNESCO Member States and the Holy See.
2. These States may express their consent to be bound to this Convention by:
 - (a) a signature without reservation as to ratification, acceptance, approval or accession;
 - (b) a signature subject to ratification, acceptance, approval or accession, followed by ratification, acceptance, approval or accession; or
 - (c) the deposit of an instrument of ratification, acceptance, approval or accession.
3. Instruments of ratification, acceptance, approval, or accession shall be deposited with the Director-General of UNESCO, hereinafter referred to as "the depository".



IX. Dispositions finales

Article 32 : Ratification, acceptation ou approbation

1. La présente Convention est soumise à la ratification, l'acceptation ou l'approbation des Etats membres de l'UNESCO, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.
2. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation sont déposés auprès du Directeur général de l'UNESCO.

Article 33 : Adhésion

1. La présente Convention est ouverte à l'adhésion de tout Etat non membre de l'UNESCO invité à y adhérer par la Conférence générale de l'Organisation.
2. La présente Convention est également ouverte à l'adhésion des territoires qui jouissent d'une complète autonomie interne, reconnue comme telle par l'Organisation des Nations Unies, mais qui n'ont pas accédé à la pleine indépendance conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et qui ont compétence pour les matières dont traite la présente Convention, y compris la compétence reconnue pour conclure des traités sur ces matières.
3. L'instrument d'adhésion sera déposé auprès du Directeur général de l'UNESCO.

Paris, le 17 octobre 2003

Make sure that the Convention is open for signature

List of Conventions Open for Signature

- Regional Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in Latin America and the Caribbean. Buenos Aires, 13 July 2019.
- Revised Convention on the Recognition of Studies, Certificates, Diplomas, Degrees and Other Academic Qualifications in Higher Education in African States. Addis Ababa, 12 December 2014.
- Asia-Pacific Regional Convention on the Recognition of Qualifications in Higher Education. Tokyo, 26 November 2011.
- Convention on the Recognition of Qualifications concerning Higher Education in the European Region. Lisbon, 11 April 1997.
- Regional Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in Asia and the Pacific. Bangkok, 16 December 1983.
- Regional Convention on the Recognition of Studies, Certificates, Diplomas, Degrees and other Academic Qualifications in Higher Education in the African States. Arusha, 5 December 1981.
- Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees concerning Higher Education in the States belonging to the Europe Region. Paris, 21 December 1979.
- Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in the Arab States. Paris, 22 December 1978.
- Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in the Arab and European States Bordering on the Mediterranean. Nice, 17 December 1976.
- Regional Convention on the Recognition of Studies, Diplomas and Degrees in Higher Education in Latin America and the Caribbean. Mexico City, 19 July 1974.

Vérifier que la Convention est ouverte à la signature

Liste des conventions ouvertes à la signature

- Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades en Amérique latine et les Caraïbes. Buenos Aires, 13 juillet 2019.
- Convention révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique. Addis-Abeba, 12 décembre 2014.
- Convention régionale Asie-Pacifique sur la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur. Tokyo, le 26 novembre 2011.
- Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Lisbonne, le 11 avril 1997.
- Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique. Bangkok, le 16 décembre 1983.
- Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique. Arusha, le 5 décembre 1981.
- Convention sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe. Paris, le 21 décembre 1979.
- Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes. Paris, le 22 décembre 1978.
- Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée. Nice, le 17 décembre 1976.
- Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. Mexico, le 19 juillet 1974.

Signature

- ✓ Identify the UNESCO Conventions that your State wishes to sign;
- ✓ Make sure that the Convention that your State wishes to sign is open for signature;
- ✓ ***Prepare the instrument of full powers for signature, when necessary; and***
- ✓ Send the instrument of full powers for signature to the Office of International Standards and Legal Affairs.
- ✓ Identifier les conventions de l'UNESCO que votre Etat souhaite signer ;
- ✓ Vérifier que la Convention que votre Etat souhaite signer est ouverte à la signature ;
- ✓ ***Préparer l'instrument de pleins pouvoirs si nécessaire ; et***
- ✓ Envoyer l'instrument de pleins pouvoirs à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.

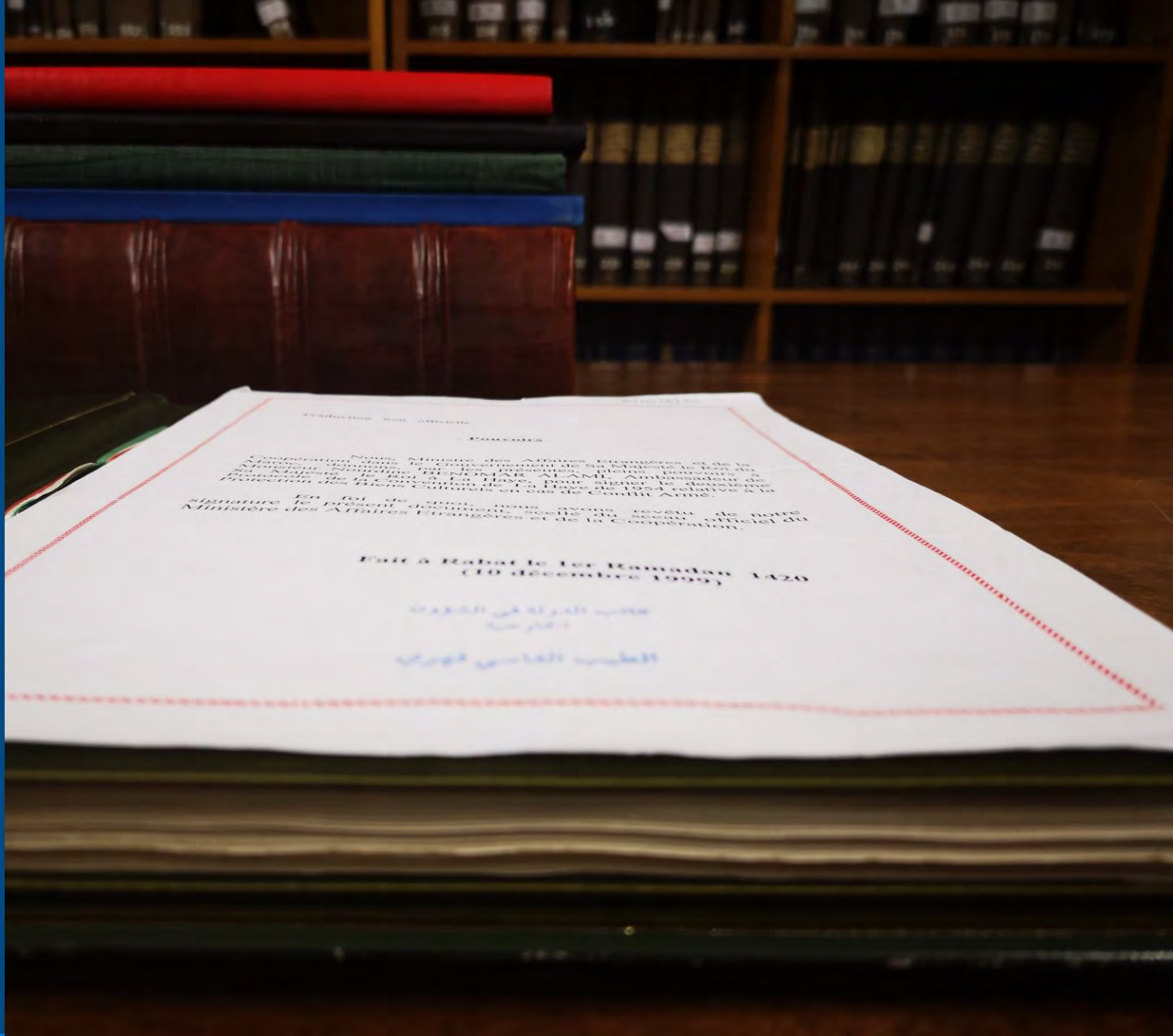
Will the Head of State, Head of government or Minister for Foreign Affairs be signing the Convention?
Est-ce le chef d'Etat, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères qui signera la Convention?

YES / OUI

NO / NON

The screenshot shows the UNESCO website interface. At the top, there is a navigation bar with the UNESCO logo and the text 'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture'. Below this, there are links for 'English - Español', 'ACCUEIL', 'Imprimer', and 'Envoyer'. The main content area is titled 'Acte constitutif de l'UNESCO' and 'Modèle de pleins pouvoirs pour la signature'. Under 'PAR TYPE', there are links for 'Conventions', 'Recommandations', and 'Déclarations'. Under 'PAR THEME', there are links for 'Education', 'Sciences naturelles', 'Sciences sociales et humaines', 'Culture', 'Communication', 'et Information', and 'Divers'. The main text of the page is a template for a full powers document, starting with 'Nous, ... (nom du Chef d'Etat ou du Chef du Gouvernement ou du Ministre des Affaires Etrangères) ... , Autorisons par la présente ... (nom et titre) ... à signer la ... (titre de la Convention) ... , au nom du gouvernement du ... (nom de l'Etat) Fait à ... (lieu) ... , le ... (date) ... (signature) Le Chef de l'Etat ou le Chef du Gouvernement ou le Ministre des Affaires Etrangères'.

He/She can sign the Convention - Il/Elle peut signer la Convention



Signature

- ✓ Identify the UNESCO Conventions that your State wishes to sign;
 - ✓ Make sure that the Convention that your State wishes to sign is open for signature;
 - ✓ Prepare the instrument of full powers for signature, when necessary; and
 - ✓ ***Send the instrument of full powers for signature to the Office of International Standards and Legal Affairs.***
- ✓ Identifier les conventions de l'UNESCO que votre Etat souhaite signer ;
 - ✓ Vérifier que la Convention que votre Etat souhaite signer est ouverte à la signature ;
 - ✓ Préparer l'instrument de pleins pouvoirs si nécessaire ; et
 - ✓ ***Envoyer l'instrument de pleins pouvoirs à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.***

Consent to be bound

- ✓ ***Identify the UNESCO Conventions by which your State wishes to be bound;***
- ✓ Check for each Convention by which your State wishes to be bound, the type of instruments that may be deposited;
- ✓ Prepare the instrument of ratification, approval, acceptance or accession; and
- ✓ Send a copy of the instrument to the Office of International Standards and Legal Affairs.

Consentement à être lié

- ✓ ***Identifier les conventions de l'UNESCO auxquelles votre Etat souhaite devenir partie ;***
- ✓ Vérifier pour chaque convention à laquelle votre Etat souhaite devenir partie, le type d'instrument qui peut être déposé ;
- ✓ Préparer l'instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion ; et
- ✓ Envoyer une copie de l'instrument à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

English - Español

ACCUEIL Imprimer Envoyer

Acte constitutif de l'UNESCO

PAR TYPE

- Conventions
- Recommandations
- Déclarations

PAR THEME

- Education
- Sciences naturelles
- Sciences sociales et humaines
- Culture
- Communication et Information
- Divers

PAR REGION / PAYS



- Afrique
- Etats arabes
- Asie/Pacifique
- Europe/Amérique du Nord
- Amérique latine/Caraïbes

Office des normes internationales et des affaires juridiques

L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) est un service central qui relève directement de la [Directrice générale](#). Les responsabilités de cet Office sont les suivantes:

- donner des avis à la [Conférence générale](#), au [Conseil exécutif](#) et aux différentes réunions convoquées par l'UNESCO, ainsi qu'à tous les organes intergouvernementaux créés par la Conférence générale et le Conseil exécutif et ceux créés pour la mise en œuvre des conventions ;
- donner des avis juridiques sur les questions se posant à l'Organisation en ce qui concerne [son Acte constitutif](#), [ses textes statutaires et réglementaires](#), ses privilèges et immunités; donner des avis sur la conclusion et l'application d'accords avec les États membres ou d'autres organisations ainsi que des contrats auxquels l'Organisation est partie;
- représenter l'Organisation devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et d'autres tribunaux internationaux ou commissions de règlement des différends;
- contribuer à l'élaboration et à l'application des instruments normatifs internationaux ainsi qu'exercer les fonctions de dépositaire au nom de la Directrice générale en matière de [traités internationaux](#);
- assurer le Secrétariat du [Comité du Conseil exécutif sur les conventions et recommandations](#) ainsi que le Secrétariat du [Comité de vérification des pouvoirs](#) et du [Comité juridique](#) de la Conférence générale.

Evénements

[Réunion d'information sur la Cérémonie des conventions de l'UNESCO](#) 17 Sep 2019 - 17 Sep 2019

Une réunion d'information sur la Cérémonie des conventions de l'UNESCO aura lieu pour les Délégations permanentes le mardi 17 septembre 2019, de 10 heures à 11 heures 30, en salle IV (avec interprétation en anglais et en français). [Continuer](#)

[Cérémonie des conventions de l'UNESCO](#) 15 Nov 2019 - 15 Nov 2019

Événement en marge de la 40e session de la Conférence générale, vendredi 15 novembre 2019, de 13 heures à 15 heures, Siège de l'UNESCO. [Continuer](#)

Documents

[Rapport global de la Directrice générale sur les instruments normatifs de l'UNESCO \(207 EX/23.I.INF\)](#)
[Continuer](#)



Consent to be bound

- ✓ Identify the UNESCO Conventions by which your State wishes to be bound;
- ✓ ***Check for each Convention by which your State wishes to be bound, the type of instruments that may be deposited;***
- ✓ Prepare the instrument of ratification, approval, acceptance or accession; and
- ✓ Send a copy of the instrument to the Office of International Standards and Legal Affairs.

Consentement à être lié

- ✓ Identifier les conventions de l'UNESCO auxquelles votre Etat souhaite devenir partie ;
- ✓ ***Vérifier pour chaque convention à laquelle votre Etat souhaite devenir partie, le type d'instrument qui peut être déposé ;***
- ✓ Préparer l'instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion ; et
- ✓ Envoyer une copie de l'instrument à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.

The different forms of consent to be bound

- Definitive Signature
- Ratification
- Approval
- Acceptance
- Accession



Les différentes formes du consentement à être lié

- Signature définitive
- Ratification
- Approbation
- Acceptation
- Adhésion

CONVENTION FOR THE PROTECTION OF
CULTURAL PROPERTY IN THE
EVENT OF ARMED CONFLICT

CONVENCIÓN PARA LA PROTECCIÓN
DE LOS BIENES CULTURALES EN
CASO DE CONFLICTO ARMADO

CONVENTION POUR LA PROTECTION
DES BIENS CULTURELS EN
CAS DE CONFLIT ARMÉ

КОНВЕНЦИЯ О ЗАЩИТЕ КУЛЬТУРНЫХ
ЦЕННОСТЕЙ В СЛУЧАЕ ВООРУЖЕННОГО
КОНФЛИКТА

ARTICLE 30

SIGNATURE

La présente Convention portera la date du 14 mai 1954 et restera ouverte jusqu'à la date du 31 décembre 1954 à la signature de tous les Etats invités à la Conférence qui s'est réunie à La Haye du 21 avril 1954 au 14 mai 1954.

ARTICLE 31

RATIFICATION

1. La présente Convention sera soumise à la ratification des Etats signataires conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.

2. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

ARTICLE 32

ADHÉSION

A dater du jour de son entrée en vigueur, la présente Convention sera ouverte à l'adhésion de tous les Etats visés à l'article 30, non signataires, de même qu'à celle de tout autre Etat invité à y adhérer par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'adhésion se fera par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Convention révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique 2014

Addis-Abeba, 12 décembre 2014

Dépositaire - Ouverture à la signature - Entrée en vigueur - Textes faisant foi - Etats parties

Préambule

Les Parties à la présente Convention,

Considérant les liens étroits de solidarité que l'histoire a forgés entre les peuples d'Afrique,

Réaffirmant, comme le proclame l'Acte constitutif de l'Organisation de l'Unité Africaine, la volonté de renforcer la compréhension et la coopération entre les États africains,

Prenant en compte le lancement du Plan d'action de l'Union Africaine pour l'Afrique (2006-2015), qui définit l'enseignement supérieur comme un domaine prioritaire,

Considérant le rôle primordial que les systèmes éducatifs jouent dans la promotion de l'intégration continentale par le biais des établissements d'enseignement supérieur,

Tenant compte du fait que le droit à l'éducation fait partie intégrante de la dignité humaine, et que, en conséquence, de la nécessité de faciliter l'accès à l'éducation pour tous, quel que soit le nombre de personnes, selon leurs aptitudes et indépendamment de leur genre, de leur nationalité ou de la communauté à laquelle ils appartiennent,

Conscientes de l'importance de la mobilité ainsi que de la reconnaissance des certificats, diplômes, grades et autres titres pour promouvoir l'enseignement supérieur et promouvoir le développement social et économique des États africains,

Réaffirmant la « Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur », adoptée à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur en 1998, qui souligne notamment la nécessité de ratifier et d'appliquer des instruments normatifs relatifs à la reconnaissance des certificats, diplômes et grades, et à la mobilité à l'intérieur des systèmes éducatifs et entre eux, ainsi que d'accorder la priorité à la formation universitaire supérieure en Afrique,

Réaffirmant les conclusions de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur de 2009, qui a salué les progrès considérables accomplis et qui a mis l'accent sur le développement d'un espace d'enseignement supérieur et de recherche en Afrique,

Conscientes des défis que pose la mondialisation de l'enseignement supérieur promue par l'Organisation mondiale du commerce dans son Accord général sur le commerce des services (AGCS),

SECTION V. DISPOSITIONS FINALES

Article V.1 – Signature, ratification, acceptation, approbation ou adhésion

1. La présente Convention est ouverte à la signature et à la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion :
 - (a) des États de la région Afrique telle que définie dans la « Définition des régions en vue de l'exécution par l'Organisation des activités de caractère régional » adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO ;
 - (b) du Saint-Siège.
2. Le consentement à être lié par la présente Convention peut être exprimé par l'un des moyens suivants :
 - (a) la signature, sans réserve concernant la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion ;
 - (b) la signature, soumise à la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion, suivie de la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion ;
 - (c) le dépôt d'un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.
3. Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont déposés auprès du Directeur général de l'UNESCO.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Asia-Pacific Regional Convention on the Recognition of Qualifications in Higher Education

Tokyo, 26 November 2011

SECTION X. FINAL CLAUSES

Article X.1

1. This Convention shall be open for signature and ratification, acceptance, approval or accession by all UNESCO Member States and the Holy See.
2. These States may express their consent to be bound to this Convention by:
 - (a) a signature without reservation as to ratification, acceptance, approval or accession;
 - (b) a signature subject to ratification, acceptance, approval or accession, followed by ratification, acceptance, approval or accession; or
 - (c) the deposit of an instrument of ratification, acceptance, approval or accession.
3. Instruments of ratification, acceptance, approval, or accession shall be deposited with the Director-General of UNESCO, hereinafter referred to as "the depository".



CONVENTION FOR THE SAFEGUARDING
OF THE INTANGIBLE CULTURAL HERITAGE

IX. Final clauses

Article 32 – Ratification, acceptance or approval

1. This Convention shall be subject to ratification, acceptance or approval by States Members of UNESCO in accordance with their respective constitutional procedures.
2. The instruments of ratification, acceptance or approval shall be deposited with the Director-General of UNESCO.

Article 33 – Accession

1. This Convention shall be open to accession by all States not Members of UNESCO that are invited by the General Conference of UNESCO to accede to it.
2. This Convention shall also be open to accession by territories which enjoy full internal self-government recognized as such by the United Nations, but have not attained full independence in accordance with General Assembly resolution 1514 (XV), and which have competence over the matters governed by this Convention, including the competence to enter into treaties in respect of such matters.
3. The instrument of accession shall be deposited with the Director-General of UNESCO.

MISC/2003/CLT/CH/14



Consent to be bound

- ✓ Identify the UNESCO Conventions by which your State wishes to be bound;
- ✓ Check for each Convention by which your State wishes to be bound, the type of instruments that may be deposited;
- ✓ **Prepare the instrument of ratification, approval, acceptance or accession; and**
- ✓ Send a copy of the instrument to the Office of International Standards and Legal Affairs.

Consentement à être lié

- ✓ Identifier les conventions de l'UNESCO auxquelles votre Etat souhaite devenir partie ;
- ✓ Vérifier pour chaque convention à laquelle votre Etat souhaite devenir partie, le type d'instrument qui peut être déposé ;
- ✓ **Préparer l'instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion ; et**
- ✓ Envoyer une copie de l'instrument à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.

- ✓ **Name of the Head of State or Head of Government or the Minister of Foreign Affairs signing the instrument**

(Nom du Chef de l'État ou du Gouvernement ou du ministre des Affaires Etrangères signataire de l'instrument)

- ✓ **Name of your State**

(Le nom de votre Etat)

- ✓ **Name of the Conventions by which your State wishes to be bound**

(Le nom des conventions auxquelles votre Etat souhaite être lié)

- ✓ **Signature**

Modèle d'instrument de ratification

Modèle d'instrument de ratification (ou d'acceptation, d'adhésion ou d'approbation selon les cas)

INSTRUMENT OF RATIFICATION

Nous, ... (nom du Chef d'Etat ou du Chef du Gouvernement ou du Ministre des Affaires Etrangères) ... de ... (nom du pays) ...,

Ayant vu et examiné la ... (titre de la Convention) ...,

L'avons approuvée et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties, conformément aux dispositions qui y sont contenues en vertu des pouvoirs qui nous sont confiés,

Déclarons ratifier ladite Convention et promettons qu'elle sera inviolablement observée,

EN FOI DE QUOI, nous avons donné le présent instrument de ratification revêtu de notre sceau.

Fait à ... (lieu) ..., le ... (date) ...

(signature)

Le Chef de l'Etat ou le Chef du Gouvernement ou le Ministre des Affaires Etrangères

(sceau)

Consent to be bound

- ✓ Identify the UNESCO Conventions by which your State wishes to be bound;
- ✓ Check for each Convention by which your State wishes to be bound, the type of instruments that may be deposited;
- ✓ Prepare the instrument of ratification, approval, acceptance or accession; and
- ✓ ***Send a copy of the instrument to the Office of International Standards and Legal Affairs.***

Consentement à être lié

- ✓ Identifier les conventions de l'UNESCO auxquelles votre Etat souhaite devenir partie ;
- ✓ Vérifier pour chaque convention à laquelle votre Etat souhaite devenir partie, le type d'instrument qui peut être déposé ;
- ✓ Préparer l'instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion ; et
- ✓ ***Envoyer une copie de l'instrument à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.***

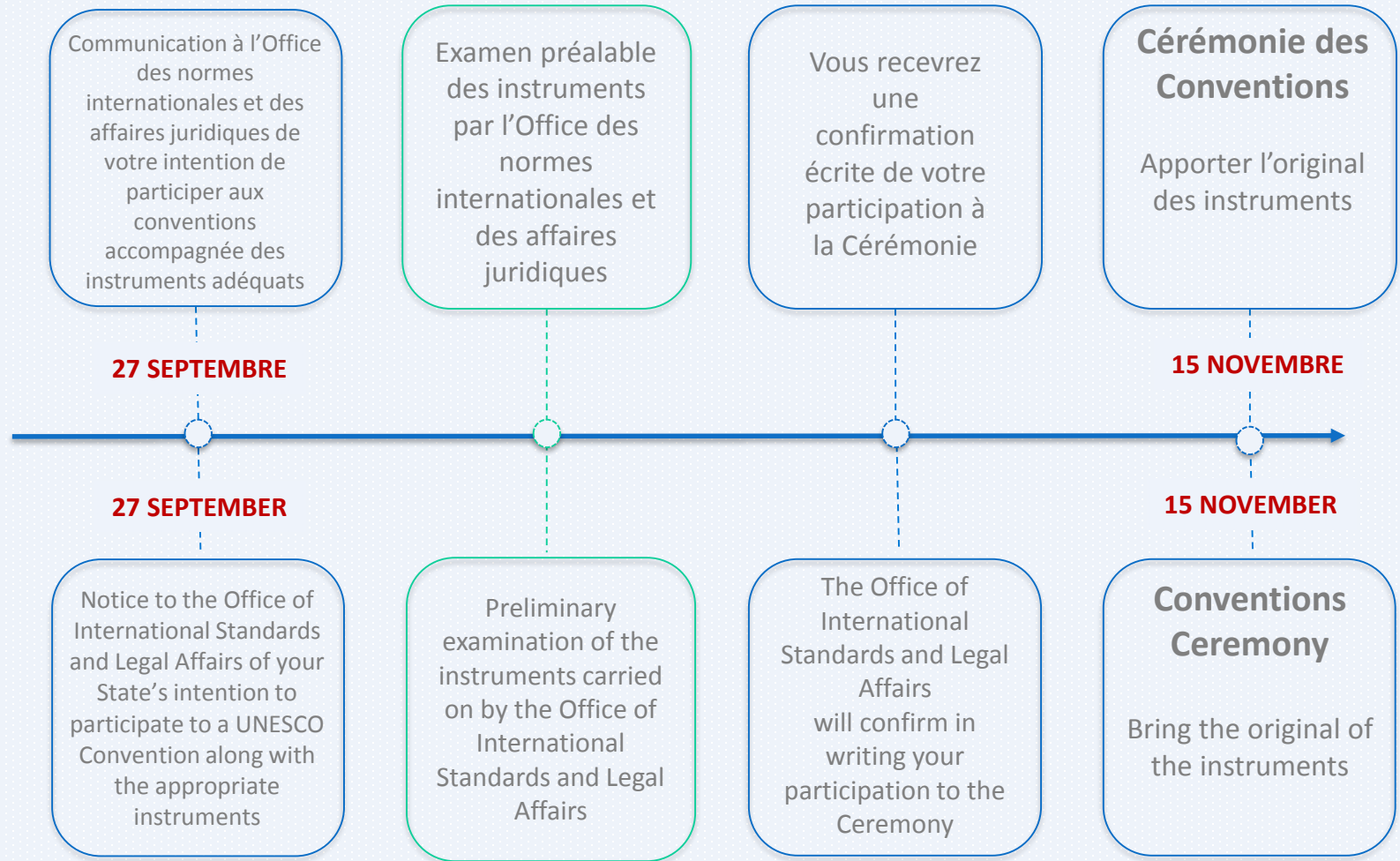
Your communication must contain

- ✓ *The name of your State;*
- ✓ *The name of the Conventions to which your State will participate;*
- ✓ *The identity of the person that will sign and/or deposit the instrument by which your State expresses its consent to be bound;*
- ✓ *The full powers (if necessary) and/or a copy of the instrument by which your State expresses its consent to be bound; and*
- ✓ *The identity of any accompanying person.*

Votre communication doit contenir

- ✓ *Le nom de votre Etat ;*
- ✓ *Le nom des conventions auxquelles votre Etat participera ;*
- ✓ *L'identité de la personne signataire et/ou qui déposera l'instrument par lequel votre Etat exprime son consentement à être lié ;*
- ✓ *Les pleins pouvoirs (si nécessaire) et/ou une copie de l'instrument par lequel votre Etat exprime son consentement à être lié ; et*
- ✓ *L'identité de toutes personnes accompagnantes.*

TIMETABLE / CALENDRIER



When?

Friday November 15, 2019, between 1 p.m. and 3 p.m.

Where?

UNESCO Headquarters

Contact information

Office of International Standards and Legal Affairs, UNESCO

Tel.: + 33 (0) 1 45 68 11 96

Fax: + 33 (0) 1 45 68 55 75

E-mail: conventionsday@unesco.org

Website: <http://www.unesco.org/en/la/>

Quand ?

Le vendredi 15 novembre 2019 entre 13 heures et 15 heures

Où ?

Au Siège de l'UNESCO

Informations de contact

Office des normes internationales et des affaires juridiques, UNESCO

Tél. : + 33 (0) 1 45 68 11 96

Fax : + 33 (0) 1 45 68 55 75

Mél : conventionsday@unesco.org

Site internet : <http://www.unesco.org/fr/la/>

